



CLASSIQUES
GARNIER

FRANÇON (Marcel), « Montaigne et les sonnets de la Boëtie », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série V*, n° 9, 1974 – 1, p. 63-64

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12517-4.p.0065](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12517-4.p.0065)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1974. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

La période qui va de 1848 à 1870 est d'une pauvreté frappante d'éditions des *Essais* et d'études sur Montaigne, malgré des exceptions évidentes.

Il m'a paru curieux de comparer deux périodes (1659-1724 et 1848-1870) qui, toutes deux, sont marquées par le peu d'intérêt officiel pour Montaigne. Dans l'un et l'autre cas, un gouvernement autoritaire et intolérant oblige les hommes d'esprit indépendant à s'exiler. Dans la première de ces deux périodes, les éditions des *Essais* sont inexistantes, comme, dans la seconde, elles sont rares et de peu d'intérêt. M. Bonnet veut bien me rappeler qu'en 1864, Sainte-Beuve « ne craignait pas d'affirmer : “ Sur Montaigne, on n'en est plus à attendre de découvertes proprement dites ”. »

Marcel FRANÇON.

Montaigne et les sonnets de la Boétie

En 1580, en 1582, et en 1588, les *Essais* donnaient le texte des « vingt neuf sonnets d'Estienne de la Boétie » qui sont, tous, imprimés de sorte que l'on distingue deux quatrains suivis d'un distique, lui-même étant suivi d'un quatrain, ainsi que l'on peut s'en rendre compte d'après le premier de ces sonnets :

Pardon amour, pardon, ô seigneur ie te vouë
Le reste de mes ans, ma voix, et mes escrits,
Mes sanglots, mes souspirs, mes larmes et mes cris :
Rien, rien tenir d'aucun, que de toy ie n'advoüe.

Helas comment de moy, ma fortune se ioüe.
De toy n'a pas long temps, amour, ie me suis ris.
I'ay failly, ie le voy, ie me rends, ie suis pris.
I'ay trop gardé mon cœur, or ie le desaduoüe.

Si i'ay pour le garder retardé ta victoire,
Ne l'en traitte plus mal, plus grande en est ta gloire.

Et si du premier coup tu ne m'as abbatu,
Pense qu'un bon vainqueur et nai pour estre grand,
Son nouveau prisonnier, quand un coup il se rend,
Il prise et l'ayme mieux, s'il a bien combatu (1).

(1) *Essais*, éd. sec. (Bourdeaus, 1582), dans la reproduction photographique que j'en ai donnée (Cambridge, 1969), p. 166. Cf. *Essais*, éd. H. Motheau et D. Jouaust, II (Paris, 1886), pp. 103-116.

Le Dr Armaingaud commente : « La phrase : “ Ces vers se voient ailleurs ” que Montaigne a écrite de sa main au moment où il biffait les 29 sonnets de La Boétie [...] n’a pas été donnée par l’édition de 1595 [...]. Ces 29 sonnets n’ont jamais été publiés en dehors des *Essais*, du vivant de M^{lle} de Gournay. Ils ne sont pas compris dans les deux seules éditions des opuscules de La Boétie imprimées au xvi^e siècle, celle de 1571 et celle de 1572, toutes les deux publiées par Montaigne, lesquelles contiennent les autres poèmes de son ami, mais non ceux dont il est ici question (2). »

Or, j’ai consulté l’édition de 1572 (3) qui contient des sonnets français de La Boétie, et ils sont, tous, publiés de façon qu’on distingue deux quatrains suivis de deux tercets.

Paul Bonnefon a publié des sonnets de La Boétie, en distinguant encore plus nettement, en les séparant les uns des autres, deux quatrains et deux tercets, et l’on remarque les arrangements de rimes suivants : ABBA, ABBA, CCD, EED ou, pour les tercets, le schéma CCD, DEE (s. IV, S. X) ou CCD, EDE (s. XII). Les tercets des 29 sonnets obéissent au schéma CCD, EED, ou CCD, EDE (s. XXVII).

La division d’un sonnet français en trois quatrains et un distique est tellement inusitée que je ne l’ai jamais rencontrée ailleurs (4), que dans les éditions des *Essais* durant la vie de Montaigne.

Marcel FRANÇON,
Harvard University.

Sur Montaigne et les chansons populaires des Brésiliens

Relisant le très savant ouvrage de M. Donald Frame, *Montaigne in France 1812-1852* (New York, 1940), je lis à la page 126 : « In the *Globe*, Charles Magnin quotes Montaigne’s two Brazilian songs. » Je consulte *Le Globe*, t. VII, n^o 100, 16 déc. 1829, pp. 812-814 où se

(2) *Essais*, éd. A. Armaingaud (Paris, 1924), II, 219, n. 1.

(3) *La Mesnagerie de Xenophon. Les Regles de mariage de Plutarque... Ensemble quelques Vers Latins et François, de son invention*, Paris : De l’Imprimerie de Federic Morel, 1572, pp. 13 ro-19 vo.

(4) Marcel FRANÇON, « L’introduction du sonnet en France », *Romance Philology*, 1972, XXVI, 62-67. Rappelons qu’après divers essais de Ronsard, il fut établi « comme une loi fondamentale, que le sonnet français, pour être *régulier*, devait affecter une des deux formes suivantes :

ABBA—ABBA	CCD—EED
ABBA—ABBA	CCD—EDE

(H. Chamard, *Histoire de la Pléiade*, Paris, 1940, IV, 98). Cf. les « factures insolites » signalées par Chamard, p. 99. Les sonnets anglais se distinguent des sonnets italiens et des sonnets français, non seulement par le nombre des rimes différentes, mais par la présence d’un distique *final*. Vasquin Philieul a employé divers schémas pour l’arrangement des rimes de ses sonnets.